

Révision 2015

Echelle : 1 / 2000

Planche n°39/49

Lecture des valeurs en pourcentages : x % de la surface du ban de la commune se trouve sur cette planche.
Les plans à l'échelle 1/5000 couvrent la totalité du territoire intercommunal.



-  Zone urbaine
-  Zone à urbanisation ouverte
-  Zone à urbanisation fermée
-  Zone agricole
-  Zone naturelle ou forestière

Parcelles
Bâtiments

Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)

..... Règles d'implantation des constructions (hors 10m des cours d'eau) (15 00

..... Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)

Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)

 Emplacement réservé (05 01 à 05 04)

Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (18 00)

Centralités et secteurs d'implantation commerciale (22 00)

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (25 00)